

Mairie de Thonon-les-Bains
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2016

CM20160928-10

URBANISME

Passerelle en gare de Thonon-les-Bains – Objectifs et modalités de la concertation

Monsieur JOLY, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement urbain, expose :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-1 et suivants et R.103-1 et suivants ;

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de la gare, est prévue la création d'une nouvelle passerelle ayant à la fois une vocation urbaine de liaison interquartiers et une vocation ferroviaire de desserte des quais et d'accès sud de la gare.

Suite aux études de faisabilité d'une nouvelle passerelle, les études suivantes vont être engagées afin de définir les caractéristiques de l'ouvrage (études préliminaires et d'avant-projet).

Ce projet de passerelle, liaison urbaine faisant office de nouvel accès à la gare et de desserte des quais, est soumis à concertation en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Préalablement à l'engagement des études préliminaires, il convient donc d'engager la concertation avec la population et les autres personnes concernées.

Les objectifs et les modalités de la concertation sont définis par le Conseil municipal.

Les objectifs proposés de la concertation sur le projet sont :

- informer le public et expliquer le projet,
- recueillir les avis et suggestions afin de les intégrer aux études,
- favoriser le partage du projet par la population et les autres personnes concernées.

Les modalités de la concertation proposées sont :

- Mise à disposition en mairie d'un dossier d'informations alimenté au fur et à mesure de l'avancement des études et d'un cahier de recueil des observations du public ;
- Mise en ligne des mêmes informations sur le site Internet de la Commune ;
- Recueil des observations du public reçues par courrier postal ou électronique ;
- Tenue d'une ou plusieurs réunions publiques ;
- Information dans le journal d'informations municipales ;

Le Conseil municipal arrêtera le bilan de la concertation avant l'engagement de la phase projet.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DECIDER d'engager la concertation selon les objectifs et les modalités définies ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Jean DENAIS.



pour copie conforme
déposé en Sous-Préfecture, le 04 OCT. 2016
Certifié exécutoire,
après publication ou notification
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général
des Services



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 28 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué par lettre à domicile le vingt-deux septembre deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean DENAIS, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Jean DENAIS, M. Jean-Yves MORACCHINI, M. Charles RIERA, M. Gilles CAIROLI, Mme Astrid BAUD-ROCHE, Mme Michèle CHEVALLIER, M. Christian PERRIOT, Mme Muriell DOMINGUEZ, M. Gilles JOLY, Mme Jocelyne RAYMOND, M. Alain COONE, M. François PRADELLE, Mme Marion LENNE, Mme Sophie CHESSEL, M. Fatih ASLAN, M. Laurent GRABKOWIAK, M. Patrice THIOT, Mme Emmanuelle POISSY, M. Patrick SCHIRMANN, M. Arnaud LAMY, Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI, M. Guy HAENEL, Mme Fanny LEGRAND, M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte JACQUESSON, M. Jean DORCIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, M. Guillaume DEKKIL, Mme Elisabeth CHARMOT, M. Thomas BARNET, Mme Françoise BIGRE MERMIER, M. Jamal MOUTMIR.

Absents excusés :

Mme Marie-Christine DESPREZ, Mme Nicole JEFFROY, Mme Nathalie LEGRIS, Mme Laurence FAVRE-FELIX, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la Loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Marie-Christine DESPREZ	à	M. Jean DENAIS
Mme Nicole JEFFROY	à	Mme Marion LENNE
Mme Nathalie LEGRIS,	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE
M. Jean-Claude TERRIER	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur SCHIRMANN.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le cinq octobre deux mille seize.